

2025 - 045 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 14 Avril 2025

Date de la convocation :  
07/04/2025Date d'affichage :  
07/04/2025L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 14 Avril à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

**Présents :** M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Hélène, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

**Excusés :** Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. COPPIN Franck, Mme GONIN Sabrina.

**Pouvoirs :** Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CALMELS Daniel, M. COPPIN Franck à M. CANTRAINE Hervé, Mme GONIN Sabrina à Mme COULON Nadège.

**Secrétaire de séance :** M. CALMELS Daniel.

### TRAVAUX

\*\*\*\*\*

**Convention de servitude avec la SICAE pour l'implantation d'un poste de transformation sur les parcelles BI 138 et BI 164**

**RAPPORTEUR : M. Patrice BELLOT**

**Vu** le code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2121-29 et L2241-1.

**Vu** le Code Générale de la propriété des personnes publiques et, notamment l'article L2122-4.

**Vu** le code de l'énergie, notamment son article L323-1 conférant au concessionnaire le droit d'exécuter sur les voies publiques et leurs dépendances tous travaux nécessaires à l'établissement et à l'entretien des ouvrages ;

**Vu** le projet de convention de servitude avec la société SICAE Oise pour l'implantation d'un poste de transformation électrique de distribution publique HTA/BT à titre gracieux sur les parcelles cadastrées BI 138 et BI 164, d'une emprise au sol de 40m<sup>2</sup>.

**Vu** l'avis du bureau municipal en date du 02/04/2025 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**APPROUVE** la convention de servitude avec la société SICAE Oise pour l'implantation d'un poste de transformation sur les parcelles cadastrées BI 138 et BI 164 à titre gracieux annexée à la présente délibération et dont elle fait partie intégrante.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, et tout autre document s'y afférent.

**DIT** que tous les frais et honoraires éventuels des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés par la société SICAE-Oise.

**CHARGE ET DELEGUE**, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le **Directeur Général des Services**, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

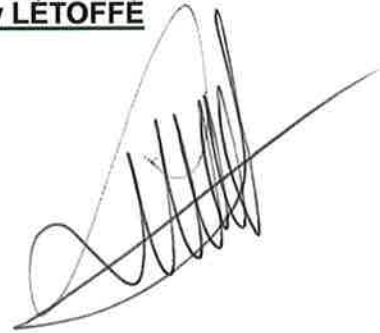
Le secrétaire de séance,

**Daniel CALMELS**



Le Maire,

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**



DIRECTION DE LA GESTION DU RESEAU

## CONVENTION de SERVITUDE

Relative à l'implantation d'un Poste de Transformation électrique  
de Distribution Publique H.T.A./B.T.

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

**Mairie de RIBECOURT DRESLINCOURT**  
Place de la République BP 60129  
60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT

Agissant en qualité de Propriétaire désigné ci-après par l'appellation "Le Propriétaire".

D'une part,

La **SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE D'ELECTRICITE** ayant son siège social à 60200 COMPIEGNE - 32 Rue des Domeliers, agissant en qualité de "Concessionnaire des Réseaux, représentée légalement par **Monsieur Emmanuel CHAZALON, Directeur Général**, demeurant à COMPIEGNE, désigné dans les présentes par les initiales "SICAE-OISE".

D'autre part,

### IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE I

Après avoir pris connaissance du projet d'implantation d'un poste de transformation électrique H.T.A/B.T. [\*], le propriétaire concède à SICAE-OISE, à titre de servitude réelle et perpétuelle, le droit d'occuper un terrain à RIBECOURT DRESLINCOURT d'une surface de 40 m<sup>2</sup>, à prélever sur les parcelles cadastrées BI n°138 et BI n°164 comme l'indiquent les plans annexés aux présentes

La présente Convention de Servitude commencera à courir à la date du **01/05/2025**.

**[\*] Et de ses accessoires, câbles hautes et basses tensions afférents,**

## **CHARGES ET CONDITIONS**

### **ARTICLE II**

SICAE-OISE aura la faculté d'exploiter sur le terrain, un poste de transformation électrique comportant les appareils, de manœuvre, de contrôle, de protection et autres, nécessaires à la distribution de l'énergie électrique. Le poste et les appareils resteront la propriété de **SICAE-OISE**.

### **ARTICLE III**

Pour assurer la continuité de l'exploitation des ouvrages, le Propriétaire s'interdit ainsi que les ayants droit de tout faire de nature à nuire au bon fonctionnement des installations et à n'entreprendre aucune construction ou modification qui soit susceptible de les endommager ou d'en gêner l'accès sans l'accord préalable de SICAE-OISE.

Toutes mesures devront être prises pour que l'accès au poste de transformation électrique reste libre aux Agents SICAE-OISE.

### **ARTICLE IV**

SICAE-OISE aura à sa charge toutes les dégradations qui résulteront de ces autorisations et assurera dans tous les cas les risques locatifs, le recours des voisins et les risques d'incendie provenant du fait de ses propres installations.

### **ARTICLE V**

En cas de rachat de déchéance de la concession, la Commune de **RIBECOURT DRESLINCOURT** aura la faculté de se substituer à SICAE-OISE dans les droits et les obligations de la présente Convention de Servitude.

En cas de suppression du poste de transformation électrique par SICAE-OISE, le terrain sera remis à la disposition du Propriétaire.

### **ARTICLE VI**

Le Propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente Convention de Servitude à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle empruntée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Le Propriétaire s'engage également à faire reporter dans tout acte relatif à ce terrain l'existence de cette Convention.

## **ARTICLE VII**

La présente Convention de Servitude est consentie et acceptée à titre gratuit.

La présente Convention de Servitude oblige tant les parties elles-mêmes que leurs ayants droit pendant la durée d'application.

## **ARTICLE VIII**

Tous les frais, et honoraires éventuels des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés et acquittés par SICAE-OISE.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure respective.

Fait en 3 exemplaires à **COMPIEGNE** le 28/03/2025

**Le propriétaire**

**SICAE-OISE**

Pour le Représentant Légal  
Par délégation,

Le Chef de la Division Etudes Générales



Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT  
M. Jean-Guy LETOFFE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Guy Letoffe", written over a series of vertical lines.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Thibault Maurice", written in a cursive style.

**M. Thibault MAURICE**

P. J. : 1 plan de situation au 1/5.000<sup>ème</sup>  
1 Extrait cadastral  
1 Plan de masse au 1/200<sup>ème</sup>



# Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT

Création d'un poste de distribution nommé "SENECHAL"



Parcelles cadastrées section BI n°138 et BI n°164 faisant l'objet de la présente convention

**Initiales :**  
Le propriétaire :  
  
Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT  
M. Jean-Guy LETOFFE  
  
Le concessionnaire des réseaux,  
SICAE OISE,  
pour le représentant légal  
par délégation  
Le chef de la division Etude Générales  
  
*MT.*  
Monsieur Thibault MAURICE



Commune :  
**RIBECOURT-DRESLINCOURT** Echelle 1:5 000

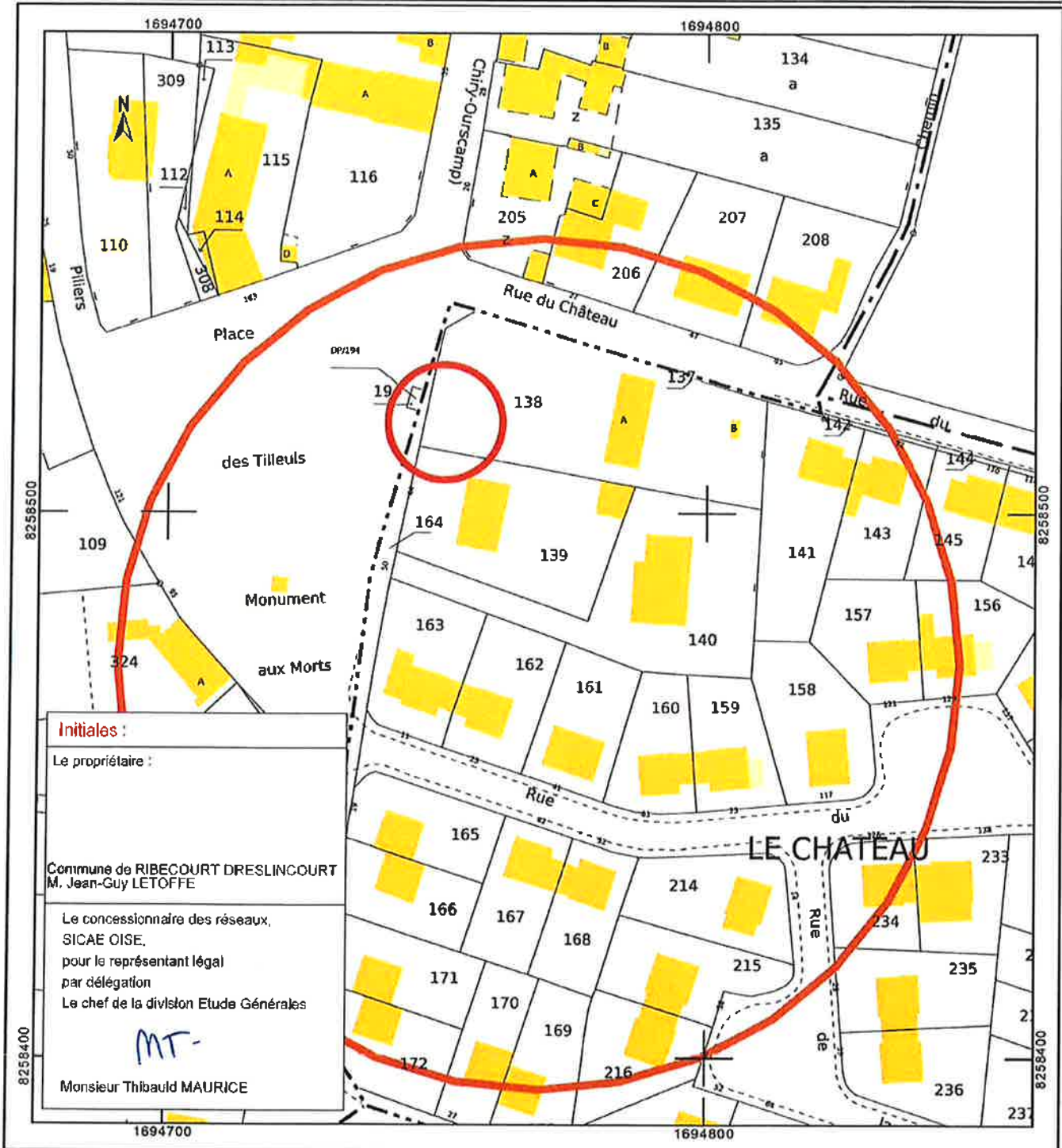




# Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT



Création d'un poste de distribution  
nommé "SENECHAL"



**Initiales :**

Le propriétaire :

Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT  
M. Jean-Guy LETOFFE

Le concessionnaire des réseaux,  
SICAE OISE,  
pour le représentant légal  
par délégation  
Le chef de la division Etude Générales

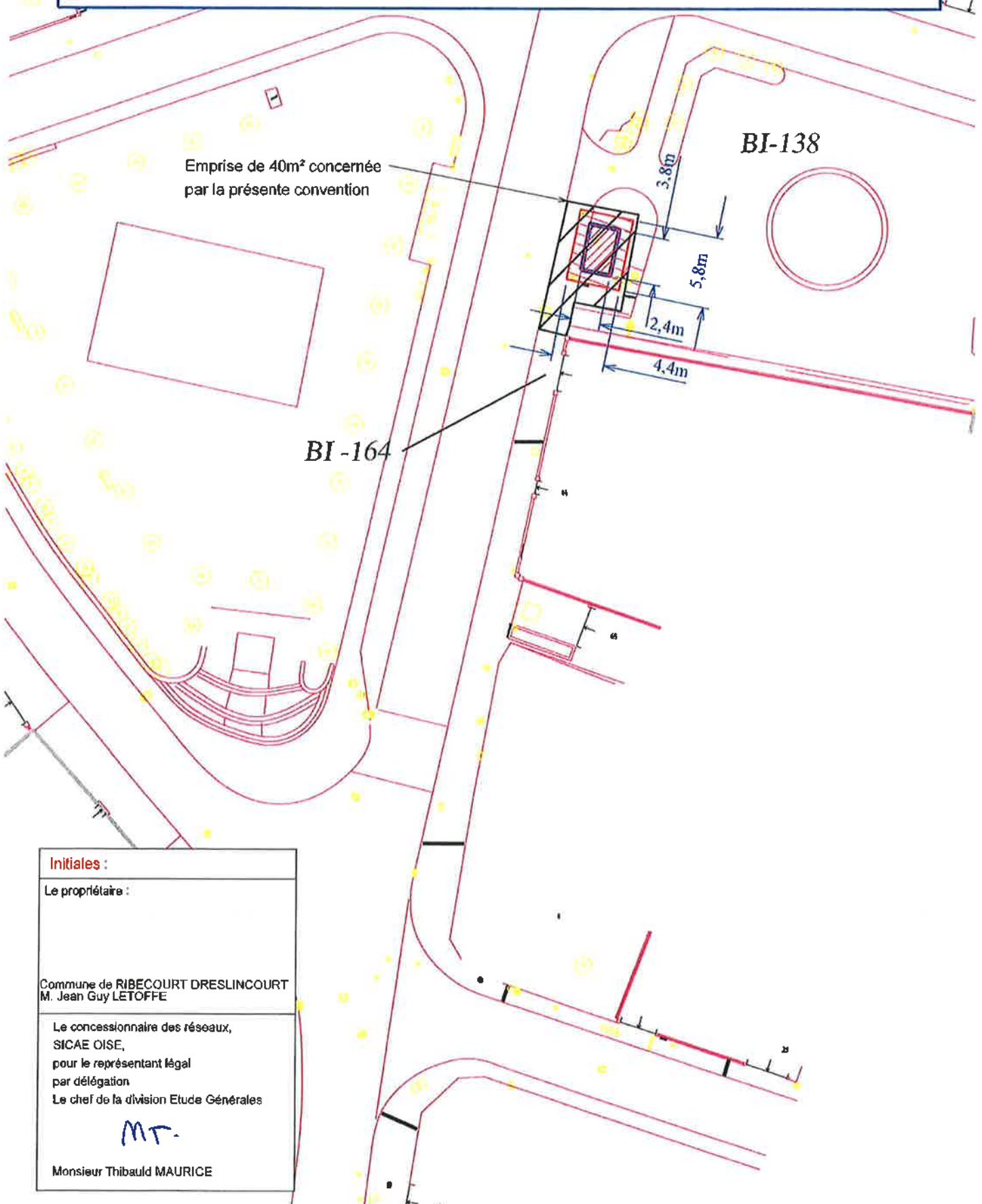
*MT-*

Monsieur Thibault MAURICE



# Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT

Création d'un poste de distribution nommé "SENECHAL"



**Initiales :**

Le propriétaire :

Commune de RIBECOURT DRESLINCOURT  
M. Jean Guy LETOFFE

Le concessionnaire des réseaux,  
SICAE OISE,  
pour le représentant légal  
par délégation  
Le chef de la division Etude Générales

*MT.*

Monsieur Thibault MAURICE



2025 - 046 NOMBRE DE MEMBRES

AFFÉRENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
27	27	27

Séance du 14 Avril 2025

Date de la convocation :  
07/04/2025  
Date d'affichage :  
07/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le **lundi 14 Avril à 19h00** le Conseil Municipal de cette Commune convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au **Centre Yves Montand de RIBÉCOURT**, sous la présidence de **Monsieur LÉTOFFÉ Jean-Guy, Maire.**

**Présents** : M. LÉTOFFÉ Jean-Guy, Mme BALITOUT Héléne, M. CALMELS Daniel, M. BELLOT Patrice, Mme BLONDEAU Isabelle, M. CARRASCO José, Mme BILLOIR Suzanne, M. BONNETON André, Mme FRÉTÉ Thérèse, Mme CARVALHO Michèle, M. GILLOT Jean-Pierre, Mme PIENS Antonella, M. LERICHE Bruno, M. LANCIEN Yves, M. CARON Joël, M. CANTRAINE Hervé, Mme TIRROLLOY HAINEZ Carole, Mme COULON Nadège, Mme DOGIMONT Laurette, M. POTET Patrick, Mme GANZITTI GROSCAUX Marina, M. HARDY Gilles, Mme CHARLET Valérie, M. CATRY Bruno.

**Excusés** : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine, M. COPPIN Franck, Mme GONIN Sabrina.

**Pouvoirs** : Mme KONATÉ-MARTIN Catherine à M. CALMELS Daniel, M. COPPIN Franck à M. CANTRAINE Hervé, Mme GONIN Sabrina à Mme COULON Nadège.

**Secrétaire de séance** : M. CALMELS Daniel.

## URBANISME

\*\*\*\*\*

**Avs sur l'aliénation logement OPAC de l'Oise  
241, rue d'Engis**

**RAPPORTEUR : M. André BONNETON**

**Vu** l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

**Vu** la demande d'avis du Préfet du Département pour l'aliénation d'un logement locatif sis 241 rue d'Engis appartenant à l'OPAC de l'Oise en date du 21/02/2025 ;

**Considérant** que l'organisme d'habitations à loyer modéré est tenu, lorsqu'il prévoit d'aliéner des logements à usage locatif, de requérir l'autorisation du représentant de l'Etat dans le département ;

**Considérant** que la commune d'implantation doit être consultée et dispose à cet effet d'un délai de 2 mois pour émettre son avis à compter du jour où le maire a reçu la consultation, à défaut, celui-ci est réputé favorable ;

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 02/04/2025 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**EMET** un avis favorable à la demande d'aliénation d'un logement locatif sis 241, rue d'Engis à Ribécourt-Dreslincourt, présentée par l'OPAC de l'Oise ;

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de AMIENS, 14 rue Lemerchier – CS 81114 – 80011 Amiens Cedex 01, qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité rendant la présente décision opposable.

**CHARGE ET DELEGUE**, Monsieur le Maire, ou son remplaçant, et le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

**Daniel CALMELS**



Le Maire,

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**



Mis en ligne le 24/04/2025

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 060-216005314-20250414-D2025046-DE



**PAGE ANNULEE**

Département :  
OISE

Commune :  
RIBECOURT DRESLINCOURT

Section : AC  
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 31/03/2025  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025  
SDIF - POLE TOPOGRAPHIQUE

Publié le  
ID : 060-216005314-20250414-D2025046-DEER

60831  
60831 CREIL CEDEX  
tél. 03 44 64 43 30 -fax  
sdif.pro.oise@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

